

AVIS PUBLIC

**ANNULATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PRÉVUE LE
22 AVRIL 2024, À 19 H (PROJETS DE RÈGLEMENTS 4999-014, 5000-064 ET 5011-002)**

PRENEZ AVIS que, l'assemblée publique de consultation prévue pour les règlements ci-dessous et qui devait se tenir le **22 avril 2024, à 19 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Candiac, situé au 100, boulevard Montcalm Nord, est annulée.

- *Règlement 4999-014 modifiant le Règlement relatif au plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 243 de la MRC de Roussillon;*
- *Règlement 5000-064 modifiant le Règlement de zonage afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 243 de la MRC de Roussillon;*
- *Règlement 5011-002 modifiant le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 243 de la MRC de Roussillon.*

Candiac, le 11 avril 2024



Linda Chau, avocate
Greffière adjointe et directrice adjointe
Services juridiques